



## REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE

### PREVENIR LES ADDICTIONS AU TRAVAIL

Addictions, substances psychoactives : de quoi parle-t-on ?

Quelles sont les conséquences en entreprise ? Que dit la réglementation sur la prise en charge en entreprise ?

Comment initier une démarche de prévention ? Comment accompagner les collaborateurs concernés ?

Vos questions sont certainement partagées par d'autres...

Public : Chef d'entreprise, Responsable RH, Manager, Responsable sécurité, Représentant du personnel, salarié désigné compétent en santé-sécurité au travail

#### PROGRAMME

Mieux connaître les substances psychoactives, leurs effets sur la santé et la réglementation actuelle

Réfléchir sur la conduite à tenir dans l'entreprise en cas d'ébriété aigüe ou de suspicion d'addiction

S'engager dans la prévention dans l'entreprise

*Réunion animée par un Médecin du Travail de l'AIST 21*



**Places limitées**

→ **Inscription obligatoire sur [www.aist21.com](http://www.aist21.com)**

Rubrique "Formations" / "Réunions d'information collectives"

→ **Pour toute information** : Carole CELERIER - [c.celerier@aist21.com](mailto:c.celerier@aist21.com) - 03 45 83 26 08